

*La constitution*

● (2010)

Je pense que pour la première fois de l'histoire canadienne, des centaines de milliers de nos concitoyens ont pu voir non seulement les membres d'un comité au travail, mais ils ont pu voir leurs voisins, leurs amis, leurs représentants participer directement au processus constitutionnel. Quel changement, monsieur l'Orateur, par rapport à il y a dix ou vingt ans où les députés de l'arrière-ban étaient exclus du débat, ne pouvaient pas y participer, des députés de l'arrière-ban qui s'interrogeaient pourtant tout autant que les autres Canadiens sur ce que les premiers ministres provinciaux, le gouvernement fédéral ou leurs représentants allaient décider en leur nom.

Il me semble que le succès des travaux du comité et son aptitude à présenter un bon document apparaissent non seulement dans les deux amendements néo-démocrates, dans les sept amendements conservateurs et dans les 28 ou 48 amendements du gouvernement. Ces chiffres sont sans importance. Mais ce qui importe davantage en fait, c'est que vingt-cinq députés et sénateurs représentant tous les partis politiques ont pu rédiger un document, une charte des droits qui—comme l'a fait remarquer le chef du NPD (M. Broadbent) ce soir—était le meilleur du genre jamais vu dans le monde.

Pourquoi ce document est-il bon, monsieur l'Orateur? C'est en raison de la sincérité et de l'éloquence des témoins qui ont comparu devant le comité. Ce n'est pas un secret que de nombreux membres du comité ont versé des larmes en entendant des Canadiens d'origine japonaise raconter avec calme et dignité combien ils avaient été traités injustement pendant la guerre. S'exprimant d'une voix empreinte de tristesse et dénuée de toute récrimination, ils ont formulé le vœu que le Canada ne commette jamais plus pareille infamie.

Puis ce fut le tour des fiers Canadiens d'origine ukrainienne qui n'ont pas pris quatre chemins pour nous dire, avec dignité et intégrité, qu'ils acceptaient le caractère bilingue du Canada, mais que le Canada est également un pays multiculturel et pluraliste, et qu'ils tenaient à ce que la constitution tienne compte de leur culture, de leur langue et de leurs traditions.

Je pourrais parler d'autres groupes, monsieur l'Orateur, et je parlerai effectivement de certains d'entre eux, notamment des groupes d'autochtones—pas moins de 16—qui se sont présentés avec dignité devant les membres du Comité et qui, faisant preuve d'une sagesse naturelle, de dévouement et de détermination, ont demandé avec insistance, sans supplier, que nous inscrivions dans la charte des droits au moins l'existence de leurs droits ancestraux. Ils ne nous ont pas demandé de les définir, ils ont laissé cela aux tribunaux, ou mieux encore, à la négociation. Mais ce qui était important pour ces très dignes Indiens, Esquimaux et Métis, c'est que le Parlement reconnaisse une fois pour toutes, que les autochtones ont des droits encore à définir et qu'ils ont été victimes d'injustices encore à réparer.

Les droits de la femme, ceux des infirmes, nos libertés fondamentales, nos garanties juridiques, tous consacrés dans ce document, n'y figuraient pas pour la plupart lorsque nous avons commencé notre travail en octobre ou en novembre derniers. Ils y figurent maintenant parce que, pour la première fois, les Canadiens ont eu directement leur mot à dire dans les travaux de notre législature et ont fait savoir à leurs représentants élus et non élus qu'ils voulaient une charte des droits de la personne dès maintenant, pas dans cinq, dix ni vingt ans,

mais tout de suite. Si nous adoptons la proposition du parti conservateur, monsieur l'Orateur, nous allons retarder indéfiniment l'adoption d'une déclaration des droits pour les Canadiens. Ceux d'entre nous qui ont siégé au Comité—je me fais sans doute l'interprète des libéraux et, je le suppose, des néo-démocrates—ne veulent pas remettre cela à plus tard.

Que proposent donc mes bons amis de l'autre côté? Étudions donc le rapport minoritaire qu'ils ont présenté aux Canadiens il y a quelques jours. C'est un document intéressant, précis et fidèle, dans la mesure où il reflète les idées du parti conservateur. Que propose-t-il au juste? Il contient de quoi faire plaisir à tout le monde si on ne le lit pas attentivement. Il dit que la constitution devrait être rapatriée, et elle le sera, monsieur l'Orateur. Il reconnaît que si cet acte doit être significatif, il faut qu'il y ait une formule d'amendement. Il va plus loin en estimant que la majorité des gens et des groupes qui ont comparu devant nous voulaient une déclaration des droits offrant une protection juridique contre les législateurs et les policiers trop zélés ou encore les bureaucrates insensibles.

Les députés d'en face reconnaissent la nécessité d'une formule d'amendement pour qu'une déclaration des droits puisse être rapatriée. Quelle est la formule? Ayant dit qu'il en faut une avant de rapatrier la constitution, ils soutiennent qu'elle doit inclure de préférence une charte connue sous le nom de charte de Vancouver. L'un des dilemmes où nous enferme la position des conservateurs est qu'en réalité ceux-ci veulent être gagnants sur tous les tableaux. Ils veulent amender la constitution, ils veulent une formule d'amendement, ils veulent une déclaration des droits, mais pas trop tôt, à une date ultérieure quand le climat se sera amélioré, quand les premiers ministres provinciaux seront d'accord, et s'ils ne tombent pas d'accord, il n'y aura alors ni formule d'amendement, ni rapatriement ni déclaration des droits.

Comment croire à un changement d'attitude radical de la part des premiers ministres? Tous ceux d'entre nous qui suivent le débat depuis de nombreuses années reconnaissent la nécessité d'une déclaration des droits. Je me souviens encore avec effarement des derniers jours de la grande conférence fédérale-provinciale, lorsqu'un premier ministre provincial essayait de troquer les droits à la mobilité contre des droits miniers et qu'un autre essayait d'échanger des droits de pêche contre les droits des minorités. Ce n'est pas là l'exception, c'est la règle depuis 50 ans. Ce n'est pas depuis 50 ans que nous attendons une déclaration des droits, mais au moins depuis une ou deux décennies. Pourtant, les députés conservateurs osent insinuer que l'opinion publique obligerait les premiers ministres à changer leur fusil d'épaule et à se montrer un peu plus conciliants.

● (2020)

On nous a expliqué aujourd'hui que les méchants libéraux avaient refusé de reconnaître la divinité, Dieu, que, paraît-il, nous avons tous en commun, nous députés areligieux, avons refusé catégoriquement que l'on insère le nom de «Dieu» dans la constitution. On nous a aussi reproché de ne pas reconnaître la suprématie, la valeur intrinsèque de la personne humaine ou l'importance toute particulière de la famille au sein de notre société. Ces déclarations se trouvaient dans le préambule qui avait été proposé, l'automne dernier, par le premier ministre (M. Trudeau), par le ministre de la Justice et ministre chargé du Développement social (M. Chrétien) et par le parti libéral.